

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)  
**COUR SUPÉRIEURE**

---

N° : 500-06-000763-157

**OPTION CONSOMMATEURS**

*Demanderesse*

c.

**AMERICAN AIRLINES, INC.**

-et-

**DELTA AIR LINES, INC.**

-et-

**UNITED AIRLINES, INC.**

-et-

**AIR CANADA**

-et-

**AIR CANADA ROUGE S.E.C.**

*Défenderesses*

---

**DEMANDE POUR PERMISSION DE SE DÉSISTER À L'ÉGARD  
DE LA DÉFENDERESSE AIR CANADA ROUGE S.E.C.**

---

**À L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S., LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Demanderesse s'adresse au Tribunal pour obtenir l'autorisation de se désister à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C. (« **Air Rouge** »).
2. Le **22 septembre 2015**, une Demande d'autorisation pour exercer une action collective contre les Défenderesses est déposée au dossier de la Cour (la « **Demande d'autorisation** »).
3. Dans sa Demande d'autorisation, la Demanderesse allègue que les Défenderesses ont manqué à leurs obligations légales et statutaires, y compris celles contenues à la *Loi sur la concurrence*, notamment en complotant de manière à restreindre indûment la concurrence et à élever déraisonnablement le prix de certains vols qu'elles opéraient entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> juillet 2015 (le « **Cartel** »).

4. La Demanderesse travaille en étroite collaboration avec les demandeurs dans des actions collectives portant également sur le Cartel et intentées dans d'autres juridictions canadiennes, soit les dossiers :
  - a) *Gifford v. Air Canada, et al.*, no. 2120/15 (Cour supérieure de justice de l'Ontario) (le dossier « **Gifford** »);
  - b) *Richard Maynard v. Air Canada et al.*, no. T-1147-15 (Cour fédérale du Canada) (le dossier « **Maynard** »); et
  - c) *Sorensen v. Air Canada et al.*, no. S-155798 (Cour suprême de Colombie-Britannique) (le dossier « **Sorensen** »).

(collectivement avec la Demanderesse le « **Consortium** »)
5. Le **14 février 2017**, à la demande de la Demanderesse, les procédures sont suspendues dans le présent dossier par l'honorable Pierre-C. Gagnon, j.c.s., au bénéfice du dossier Gifford, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
6. Cette ordonnance de suspension est toujours en vigueur.
7. En outre, la Demanderesse a conclu une entente de désistement avec les Défenderesses Air Canada et Air Rouge qui contient un certain nombre de stipulations protégeant la Demanderesse et les membres du groupe visé par la Demande d'autorisation, tel qu'il appert notamment du paragraphe 6 de l'entente de désistement « *Discontinuance Agreement* » datée du 24 mai 2019, communiquée comme **pièce R-1**.
8. Dans le cadre de la conclusion de cette entente de désistement, les Défenderesses Air Canada et Air Rouge ont fait un certain nombre de représentations à la Demanderesse ainsi qu'aux autres membres du Consortium concernant leurs activités commerciales respectives, tel qu'il appert plus amplement du paragraphe 2 de l'entente de désistement, pièce R-1.
9. Compte tenu des garanties et des représentations contenues à l'entente de désistement, pièce R-1, la Demanderesse a choisi de demander la permission de se désister de son action collective à l'égard de la Défenderesse Air Rouge.
10. Par ailleurs, le **1<sup>er</sup> octobre 2020**, l'honorable Lynne C. Leitch, juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, a accordé la demande de désistement présentée par le demandeur dans le dossier Gifford, notamment à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge General Partner inc., le tout tel qu'il appert d'une copie de l'ordonnance datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020, communiquée comme **pièce R-2**.
11. La présente Demande vise à assurer une saine et efficace administration de la justice.

12. La Défenderesse Air Rouge a avisé les avocats de la Demanderesse qu'elle consent aux conclusions de la présente *Demande pour permission de se désister à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.*

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente *Demande pour permission de se désister à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.*;

**PERMETTRE** le désistement à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.;

**PRENDRE ACTE** du désistement à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.;

**PRENDRE ACTE** des engagements de la Demanderesse et des Défenderesses Air Canada et Air Canada Rouge S.E.C. constatés dans l'entente de désistement « *Discontinuance Agreement* » datée du 24 mai 2019, communiquée comme pièce R-1 et **ORDONNER** aux parties de s'y conformer.

**LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 20 octobre 2020



**BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.**

**Me Maxime Nasr**

**Me Mélissa Bazin**

mnasr@belleaulapointe.com

mbazin@belleaulapointe.com

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal, Québec, H2Y 2B6

Téléphone : (514) 987-6700

Télécopieur : (514) 987-6886

Référence : 2002.075

Avocats de la Demanderesse

### DÉCLARATION ASSERMENTÉE

---

Je soussignée, MÉLISSA BAZIN, avocate, exerçant ma profession au sein du cabinet Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l., ayant sa principale place d'affaires au 300, Place d'Youville, bureau B-10, dans la ville et le district judiciaire de Montréal, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la Demanderesse en la présente instance.
2. Tous les faits allégués à la présente *Demande pour permission de se désister à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.* sont vrais.

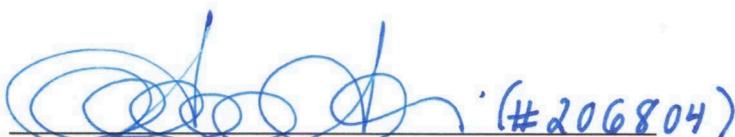
ET J'AI SIGNÉ :



---

MÉLISSA BAZIN

AFFIRMÉ solennellement devant moi par un moyen technologique,  
à Montréal, ce 20<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.



(#206804)  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

**AVIS DE PRÉSENTATION**

---

**À :** Me Céline Legendre  
Me Éric Préfontaine  
**OSLER, HOSKIN & HARCOURT, S.E.N.C.R.L.**  
1000, rue de la Gauchetière Ouest  
Bureau 2100  
Montréal, Québec  
H3B 4W5

(Avocats de la Défenderesse American Airlines, Inc.)

-et-  
Me Joëlle Boisvert  
**GOWLING WLG (CANADA), S.E.N.C.R.L., S.R.L.**  
1, place Ville-Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H3B 3P4

(Avocats de la Défenderesse United Airlines, Inc.)

-et- Me Nicholas Rodrigo  
**DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG, S.E.N.C.R.L.**  
1501, avenue McGill Collège  
26<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H3A 3N9

(Avocats de la Défenderesse Delta Air Lines, Inc.)

-et-  
Me Sylvie Rodrigue  
**SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS, S.E.N.C.R.L.**  
1, place Ville-Marie  
Bureau 2880  
Montréal, Québec  
H3B 4R4

(Avocats des Défenderesses Air Canada et Air Canada Rouge S.E.C.)

**PRENEZ AVIS** que la *Demande pour permission de se désister à l'égard de la Défenderesse Air Canada Rouge S.E.C.* sera présentée pour adjudication devant l'honorable Chantal Châtelain, j.c.s., du district judiciaire de Montréal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, à telle date et telle heure qu'il plaira au Tribunal de fixer.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

MONTRÉAL, le 20 octobre 2020



**BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.**

**Me Maxime Nasr**

**Me Mélissa Bazin**

[mnasr@belleaulapointe.com](mailto:mnasr@belleaulapointe.com)

[mbazin@belleaulapointe.com](mailto:mbazin@belleaulapointe.com)

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal, Québec, H2Y 2B6

Téléphone : (514) 987-6700

Télécopieur : (514) 987-6886

Référence : 2002.075

Avocats de la Demanderesse